



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



+ pratique

+ innovante

+ sécurisée

QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :



Par internet : sur le site de votre préfecture



Par téléphone : 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS